

Non-cumul : « Plutôt maire que député », disent les trentenaires de la politique

LE MONDE | 22.01.2014 à 10h33 | Par Hélène Bekmezian

Ils ont 30 ans ou presque, se lancent en politique et ont déjà une idée bien arrêtée de la fonction de parlementaire. C'est simple, « être député ou sénateur dans le Ve République, cela ne sert à rien », tranche ainsi Jean-Noël Verfaillie (30 ans), candidat pour l'Union des démocrates et indépendants (UDI) à la mairie de Marly (Nord), assistant au Parlement européen et ancien collaborateur de Jean-François Copé (UMP) à l'Assemblée nationale.

Alors que les députés devaient voter définitivement, mercredi 22 janvier, la loi interdisant à partir de 2017 le cumul d'un mandat de parlementaire avec une autre fonction exécutive locale (maire, président de conseil général...), M. Verfaillie, comme beaucoup d'autres politiques en herbe, a déjà choisi son mandat. S'il ne peut il n'y en avoir qu'un, alors ça sera maire, sans aucun doute.

« A l'Assemblée, avec le fait majoritaire, soit on est dans la majorité et on vote pour, soit on est dans l'opposition, et on vote contre. Et, au final, combien de textes de loi sont issus de vraies propositions de lois ? Très peu », poursuit ce diplômé en droit public. Même constat sans appel pour Aurore Bergé qui, à 27 ans, est la tête de liste UMP pour les municipales des 23 et 30 mars à Magny-les-Hameaux (Yvelines) : *« Le mandat de député est celui sur lequel on a la plus faible liberté d'action et où les marges de manoeuvres sont le plus restreintes. Et, question notoriété, combien de députés connaît-on sur les 577, à part les anciens ministres ? »*

Ceux qui connaissent de l'intérieur la fonction ne se font pas plus d'illusions : avec l'entrée en application du non-cumul, « *l'influence des députés va diminuer, à moins de faire des circonscriptions plus grandes, donc moins de députés, avec plus de moyens* », renchérit Lionel Moisy de Cala, collaborateur parlementaire auprès notamment de Bernard Accoyer (UMP, Haute-Savoie) et candidat aux municipales à Allauch (Bouches-du-Rhône).

Bien malin qui peut dire, aujourd'hui, à quoi ressemblera le mandat de député en 2017. Alors, ceux qui en sont encore au début de leur carrière politique se rabattent sur ce qu'ils – et les citoyens – connaissent le mieux, ce qui ne bougera pas, à savoir la fonction de maire.

« EN PREMIÈRE LIGNE »

Il y a même fort à parier qu'avec les lois sur la décentralisation et la montée en puissance des communautés de communes, la politique se relocalise et que les maires (à qui rien n'interdit d'être aussi président d'agglomération) s'installent comme des mini-chefs d'Etat locaux. Rien d'étonnant donc à ce que des parlementaires et

maires de villes moyennes comme le député Christian Estrosi (UMP) à Nice ou le sénateur François Rebsamen (PS) à Dijon aient déjà décidé de ne garder que ce mandat-là s'ils étaient réélus.

« *En tant que maire, on est dans l'action immédiate et quotidienne, on est en première ligne alors qu'en tant que député le "process" est beaucoup plus long et on est davantage dans le commentaire* », ajoute Mathieu Hanotin, député depuis un an et demi (PS, Seine-Saint-Denis) et candidat à la mairie de Saint-Denis – qu'il gardera après 2017, s'il y est élu. Entre être noyé dans une majorité de quelque 300 élus à l'Assemblée et diriger une commune de 100 000 habitants, le choix est vite fait.

« *Changer les choses à Saint-Denis, c'est faire une démonstration politique qui aura un retentissement national* », veut croire l'aspirant maire de 35 ans, qui ajoute : « *Je suis jeune, je n'ai pas fini ma formation politique, j'ai encore besoin de prouver de quoi je suis capable.* »

Mais certains voient dans ces calculs des intentions moins louables. Ce député qui a lâché sa mairie dès l'automne 2012 déplore une « culture d'apparatchik » chez certains élus : « *Ils se disent que si ça sent mauvais en 2017 pour François Hollande et la gauche, ils auront un port d'attache, ils ne disparaîtront pas de la vie politique.* » Et pourraient même avoir faire figure de survivants sur le champ de bataille.

Car l'individualisation du mandat, tel est le principal atout, selon Aurore Bergé, la candidate UMP à Magny. « *La force que vous avez quand vous êtes maire, par rapport à tous les autres mandats, est que vous êtes élu sur votre nom propre, ce qui change tout. Vous n'êtes pas dans la main d'un parti politique, vous n'agissez pas de manière partisane, vous avez plus de liberté et n'êtes pas enfermé dans une doctrine. Or la valeur personnelle des députés est très faible : le jour où vous n'êtes plus investi par votre parti, vous avez déjà perdu* », soutient cette conseillère politique de l'UMP. Voici venir la crise de vocation des députés.